

Châtillon, le 29/05/2024

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER AÉROSPATIALE
JEUDI 19 septembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX NEUF SEPTEMBRE À VINGT HEURES, les membres composant le conseil du quartier Aérospatiale-Roissys-Béranger de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 14, à l'école Marcel Doret, en présence du public et sous la présidence de **M. ADJROUD Lounes**, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le 11 septembre 2024.

Présents : M. ADJROUD Lounes, Mme BONNEFOY Karine, Mme BONNIER Sophie, Mme CARRET Madeleine, M. DANON Jean-Marc, Mme ESTEVAO Susana, M. GOETSCHY Alain, M. HAIMEZ Emmanuel, M. HUGONET Benjamin, Mme KIRALY Barbara, M. MONCHY Gilles, Mme ROY Liliane, Mme SAUZEDDE-GORNY Oriane, Mme SMAINE Valérie.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire.
M. HANAFI Akram, directeur des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative

Invités :

Responsable de la Brigade de Nuit à la Police Municipale.
M. Olivier PALAIN Directeur des Services Techniques de la ville.

Absent(e)s excusé(e)s : M. DELAYE Pascal, M. LE DU Roger

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

Présentation de l'ordre du jour point par point.

1. Compte rendu du précédent conseil
2. Plan de déplacement et circulations
3. Point de situation sur le chantier de la nouvelle école
4. Point sur le réaménagement rue Gabriel Péri
5. Agenda des événements de la ville
6. Temps d'échanges avec les conseillers
7. Temps d'échanges avec le public

A l'arrivée des conseillers de quartier, la feuille d'émergence a été transmise pour signature et distribution du document sur les missions du service handicap-Accessibilité.

M. ADJROUD remercie les membres du conseil de quartier mais aussi du public venu en nombre témoignant de l'intérêt des habitants du quartier pour la vie de ce conseil de quartier et de la ville en général. Il souligne la présence d'habitues mais également des personnes différentes prouve que l'information circule et que l'intérêt est bien présent.

Présentation des invités M. PALAIN, directeur des Services Techniques de la ville, du Responsable de la brigade de nuit à la police Municipale et la Co-présidente Sophie BONIER.

Intervention de la Police Municipale :

M.ADJROUD donne la parole au Responsable de la Police Municipale pour faire un point sur les bonnes pratiques, sur les questions de sécurité de la ville et répondre aux interrogations des conseillers de quartier.

Le responsable de la brigade salue les membres du conseil ainsi que le public, et explique le rôle de la Police Municipale (PM).

- Le but principal est d'assurer la sécurité. Plusieurs sujets sont abordés concernant le quartier Aérospatiale, notamment la prévention des cambriolages.

L'opération "Tranquillité Vacances" est mise en place avec la diffusion de fiches d'information. Chaque habitant est invité à signaler son absence de domicile, à installer un système de vidéoprotection et une alarme. L'accent est mis sur l'importance de ces dispositifs dans les habitations pour dissuader les malfaiteurs. Sans signalement d'absence, aucune surveillance ne peut être effectuée, car l'information n'a pas été communiquée.

Les déclarations peuvent être faites via l'application sur le site de la ville ou directement auprès de la PM, où un formulaire sera rempli.

Des passages réguliers sont effectués, répertoriés, et un bilan peut être fourni à tout moment. En cas d'intrusion, la PM pourra estimer approximativement l'heure du cambriolage, facilitant ainsi les investigations.

- Concernant le quartier Aérospatiale, des plaintes ont été déposées au sujet de la vitesse, en particulier dans la rue des Fauvettes, la rue Béranger et aux abords des écoles.

Les habitants sont invités à respecter le stationnement, en particulier près des passages piétons, sur les trottoirs, ainsi que pour les deux-roues devant les écoles.

C'est une problématique importante, la PM ne passera plus par la prévention mais par la verbalisation.

Plusieurs signalements ont été recensés, dont un concernant un enfant ayant failli être renversé par un deux-roues circulant à vive allure devant une école.

Tous ces signalements sont précieux pour la PM afin de cibler ses interventions.

- La Police Municipale précise qu'elle dirige une équipe de nuit travaillant de 17h à 3h du matin.

L'équipe essaie de couvrir toutes les plages horaires et toutes les rues. Toute infraction doit être signalée.

Par exemple, un signalement a été fait concernant un véhicule à l'arrêt, occupé par un SDF, sur un parking, ce qui pose problème aux riverains.

Les signalements sont essentiels pour trouver des solutions et assurer la sécurité des habitants et de leurs enfants.

- Il rappelle l'utilisation de l'application pour les signalements : Il est important de bien différencier les situations d'urgence. En cas d'urgence, il est impératif de contacter la Police Municipale (PM) pour une intervention immédiate. Par exemple, dans le cas d'un chauffard rôdant dans le quartier ou d'un stationnement gênant aux abords des écoles, il faut faire appel à la PM. Pour une voiture ventouse, en revanche, il convient d'utiliser l'application « Mon Châtillon ».
- Cinq nouveaux agents sont en cours de recrutement depuis septembre pour renforcer les équipes.

- Le nombre de caméras a doublé dans la commune dont 5 à 8 caméras installées dans le quartier de l'Aérospatiale.
- Un forum sur la sécurité sera présent lors de la brocante du 28 septembre. Un dispositif inédit sera installé à l'entrée du stade, avec la présence de la PM, de la Police Nationale, ainsi que des entreprises de sécurité. Cela permettra à ceux qui souhaitent équiper leur maison d'obtenir des informations à ce sujet. Il s'agit d'un test pour identifier les besoins des habitants.

Plusieurs questions sont posées :

- Y a-t-il des personnes derrière les caméras à 3h du matin, étant donné que la police municipale (PM) termine son service à cette heure-là ? Y a-t-il un enregistrement sur 30 jours ? Comment sont-elles orientées ? Si les dômes sont orientables, comment fonctionnent-ils lorsqu'il n'y a personne pour les contrôler ?
- Réponse de la Police Municipale : Il y a toujours un opérateur derrière les caméras. Quand une caméra est installée, cela signifie qu'il y a un dôme, et sous les dômes, il existe des positions fixes. Les caméras sont programmées en fonction de la problématique spécifique de chaque rue. Un agent peut choisir une caméra et la contrôler en fonction des enjeux du quartier, tels que les regroupements ou le stationnement gênant.

Il est également précisé que la Police Nationale peut prendre le contrôle du système de vidéoprotection, grâce à l'existence d'un dispositif de déport qui existe. On indique que les enregistrements des images se font sur une période de 15 jours. En cas de plainte, la Police Nationale peut, sur réquisition, consulter les images antérieures.

La Police Municipale doit prendre les faits en direct pour pouvoir verbaliser les infractions. Historiquement, à Châtillon, une seule personne était dédiée à la surveillance aux caméras. Désormais, avec l'objectif de la nouvelle directrice et de son équipe, les caméras sont au nombre de 50. Il y a une véritable volonté de renforcer ce pôle de sécurité en augmentant le nombre de caméras.

Le système de vidéosurveillance a permis de retrouver des personnes recherchées et de dresser de nombreuses verbalisations pour des infractions comme les sens interdits par exemple. Une publication sur les réseaux sociaux a d'ailleurs mentionné les infractions au sens interdit de la rue de Bagneux. Depuis mi-août, une dizaine de verbalisations ont été effectuées par la Police Municipale, soit sur place, soit via la vidéo-verbalisation, notamment aux abords de l'école du Parc.

- Pour le stationnement tous les 15 jours, il est très compliqué avec les voitures ventouses de trouver une place. Quelle est la pratique de la PM pour éviter cette problématique ?
- Réponse de la Police Municipale : Pour le stationnement alterné, nous appliquons une tolérance de deux jours. Au-delà, il y a verbalisation. Après sept jours, cela devient abusif et nous procédons à l'enlèvement du véhicule. En ce qui concerne le stationnement gênant, que ce soit devant un parking ou entravant le passage d'un camion poubelle, nous procédons également à l'enlèvement du véhicule après signalement.

En ce qui concerne les voitures ventouses, celles stationnées depuis plus de 7 jours, le responsable de la brigade de nuit encourage les habitants à signaler ces situations à la PM. Celle-ci pourra effectuer les contrôles nécessaires et procéder à l'enlèvement des véhicules après le délai imparti.

- Sur l'avenue Arago, sur une ligne droite, les voitures roulent extrêmement vite, est-ce une solution d'alerter la Police Municipale à chaque excès de vitesse ? Sur l'avenue de la paix, proche du cimetière, également des excès de vitesse sont constatés. Y a-t-il des solutions pour éviter les dépassements de kilomètres ?

- Réponse de la Police Municipale : Nous travaillons actuellement sur cette problématique. Nous disposons d'un appareil pour lutter contre les excès de vitesse et des agents sont présents à différents points dans les quartiers.

Concernant le croisement de la rue Ampère et de l'avenue de la Paix, où le stop n'est pas respecté : nos équipes sont déjà mobilisées sur ce problème suite à un signalement. Nous travaillons à mettre en place un aménagement optimal et des contrôles. Il est également crucial d'améliorer la communication sur ce sujet pour multiplier les publications et mettre en avant la présence de la Police Municipale (PM).

- Combien de véhicules de patrouille circulent la nuit ?

- Réponse de la Police Municipale : Deux voitures sont en patrouille nocturne.

- Les plaintes de la Police Nationale remontent-elles à la police municipale ?

- Réponse de la Police Municipale : La directrice de la sécurité publique organise une réunion tous les 15 jours avec le commissaire. Bien que nous ne recevions pas directement les plaintes, nous avons accès aux statistiques. Il y a une bonne coordination avec le commissaire.

M. ADJROUD remercie la Police Municipale pour son intervention.

L'approbation du compte rendu du précédent conseil de quartier est adoptée à l'unanimité.

1. Compte rendu du précédent conseil

- Concernant certaines remarques faites lors du précédent conseil : dans les quartiers pavillonnaires, des haies débordent régulièrement, gênant l'espace public, notamment pour les poussettes et les personnes en situation de handicap qui doivent traverser, ce qui complique la circulation dans le quartier.
 - Réponse de la ville : Il est désormais possible de signaler ces problèmes via un onglet dans l'application dédié aux végétaux débordants. La PM prendra alors contact avec le propriétaire concerné. Si aucune réaction n'est constatée dans un délai raisonnable, le service des parcs et jardins peut intervenir. Dans ce cas, le coût de l'intervention sera facturé au propriétaire.
- Une question est posée sur le passage des piétons non accessible ?
 - Réponse de la ville : Il est proposé de monter un petit groupe de travail avec des volontaires sur le sujet du handicap (Karine Bonnefoy référente) pour répertorier les passages piétons et relevés les problématiques du quartier. Karine indique qu'il y a déjà une personne volontaire dans le public qui a commencé à prendre des notes sur certaines rues, notamment aux abords des écoles.
- Comment faut-il procéder pour recensés et répertoriés ? Faut-il créer un itinéraire ?
 - Réponse de la ville : C'est, notamment, à ce groupe de travail de faire remonter les passages piétons les plus empruntés qu'il faut abaisser en priorité.
- Quel est le budget alloué à ce type de travaux, comme l'abaissement des trottoirs ?
 - Réponse de M. PALAIN : le budget est défini pour les petits et gros aménagements, en fonction des priorités identifiées dans la ville.
- Lors des recalibrages de voies, les abaissements de trottoirs sont-ils pris en compte ?
 - Réponse de M. PALAIN : une mise aux normes est systématiquement réalisée.

M. ADJROUD ajoute, qu'après une requalification de la voirie, il est obligatoire de procéder aux abaissements. Cela peut également se faire de manière anticipée, dans le cas des voiries qui seront réaménagées plus tard, car abaisser les bordures en amont facilite la vie des habitants de Châtillon.

2. Plan de déplacement et circulations

Lors du dernier conseil de quartier, la question des modifications du sens de circulation aux rues Ampère et Lasègue a été évoquée. Les discussions, tant au sein du conseil que parmi les riverains, ont montré que la proposition initiale ne faisait pas l'unanimité et nécessitait une révision.

M. PALAIN prend la parole pour expliquer ce qui est prévu à la suite de ses échanges, ainsi que les perspectives envisagées. Il présente le plan diffusé lors du diaporama :

- La proposition actuelle consiste à rendre les rues Arago et Lasègue à sens unique, tout en maintenant le double sens sur la rue Ampère.
- Il est également prévu de revoir le stationnement rue Lasègue en le plaçant en quinconce afin de ralentir la vitesse et d'éviter une ligne continue. L'idée est d'instaurer un stationnement alterné, créant ainsi des chicanes pour limiter la vitesse des véhicules.

Une personne dans le public exprime son désaccord concernant la décision prise pour la rue Ampère, qu'elle juge compliquée pour la circulation. Elle propose de mettre en place une alternative pour les riverains qui rencontrent régulièrement des difficultés.

Elle suggère que la solution pourrait consister en un simple marquage au sol.

La municipalité a reçu une pétition où la majorité des signataires souhaite que la situation actuelle soit maintenue.

M. ADJROUD souligne également qu'un an de travail a été nécessaire pour élaborer ce plan de déplacement, non seulement pour ce quartier, mais pour l'ensemble de la ville. Le déploiement de ce plan se fait progressivement, par zone et selon les priorités, en s'appuyant sur une analyse globale de la ville.

-Des propositions ont été faites pour les rues Ampère, Arago et Lasègue, mais d'autres évolutions seront mises en place dans le futur, en fonction des rencontres et des spécificités de chaque quartier.

-Les aménagements sont d'abord provisoires pour les retirer s'ils ne fonctionnent pas.

Exemple : Rue de Bagneux, le bus avait été retourné en sens unique avec l'expérimentation. Les résultats ne convenaient pas aux habitants du quartier.

La municipalité a donc décidé de remettre le bus dans les deux sens. Aujourd'hui les retours sont positifs puisque ça a généré un apaisement de cette rue et une tranquillisation de la circulation autour de l'école du parc.

Il y a très peu de passage du bus ce qui n'a pas altéré à l'objectif de base.

M.PALAIN précise que ce quartier de l'aérospatiale a été le plus impacté par le plan de déplacement.

Le but est de conserver cette zone aux riverains pour que les grands axes soient empruntés.

M. ADJROUD explique qu'il faut prendre le temps sur ce quartier de l'aérospatiale en particulier, puisqu'il s'agit d'une zone pavillonnaire densément habitée, traversée par de nombreux chatillonnais.

Le déploiement se fait étape par étape pour que les aménagements soient réalisés pour se rapprocher le plus possible de la réalité du terrain et du ressenti.

D'autres propositions pourront être réfléchies et débattues avec pour objectif d'améliorer la circulation dans ce quartier.

D'ailleurs, un point est souvent revenu dans ce conseil de quartier concernant la limitation de la vitesse à 30km/h sur l'ensemble du quartier. Cet objectif est pratiquement atteint puisque les 2/3 de la signalétique a été faite.

- Quand ce plan de circulation sera mis en œuvre ?
- Réponse de M. PALAIN : il précise qu'on ne peut pas fixer des dates puisque c'est une présentation du plan qu'on nous propose. C'est un plan en cours de validation avec Vallée Sud, nous sommes en période de rodage.
Nous allons sûrement procéder au marquage provisoire pour la phase test. Pour également observer l'avis des habitants.
- Un conseiller de quartier, M. MONCHY, aborde la problématique des poids lourds qui bloquent les rues et obligent à solliciter la PM.
- Réponse de M. ADJROUD : proposition d'interdire les 3,5 tonnes car énormément de blocage notamment le matin, avec un flux particulier. Il faut les rebasculer sur les grands axes.
La Police Municipale est mobilisée sur ce sujet pour la rue des Fauvettes.
- Y a-t-il une mesure d'impact sur la circulation qui dévie boulevard Félix Faure depuis le réaménagement de la rue Gabriel Péri ? La circulation semble plus dense depuis les travaux de la rue Gabriel Péri.
- Réponse de M. PALAIN : une demande de comptage sur cette rue sera faite.
- Après cette étape, quelle est la suite des projets envisagés ?
- Réponse de M. ADJROUD : On doit d'abord constater les effets de cette première modification et on continuera la concertation sur différent axe du quartier notamment via le conseil de quartier.
Les aménagements prennent inévitablement du temps puisqu'il a un choix de concertation et parfois des évolutions des projets. On passe par plusieurs étapes : la présentation, l'évolution, la représentation, le test, les conséquences puis l'aménagement définitif.

La municipalité a décidé de procéder à un déploiement par phases. Il est difficile d'implanter un aménagement de cette envergure en une seule fois, car cela risquerait de perturber le fonctionnement du quartier. Ce projet s'étendra donc sur plusieurs années et sera régulièrement réévalué si nécessaire. Certains espaces, où l'unanimité sur l'aménagement est plus facilement atteinte, seront traités rapidement, tandis que d'autres nécessiteront plus de discussions. La mise en place définitive des chicanes de stationnement et des marquages suivra ce processus.

M. PFEIFFER'OVA propose aux habitants deux réunions de rue afin de discuter du plan avant la mise en place définitive des chicanes. Chaque riverain sera informé du lieu de rendez-vous, l'objectif est de ne pas gêner l'accès des véhicules aux domiciles.

- A-t-on comptabilisé le nombre de places de stationnement ?
- M PALAIN : Oui le plan et le comptage ont été faits. Les chiffres seront communiqués ultérieurement.

3. Point de situation sur le chantier de la nouvelle école

M. ADJROUD poursuit le projet de construction de la nouvelle école située rue Jean Jaurès. Il s'agit d'une future école maternelle qui remplacera l'actuelle école Jean Jaurès, laquelle souffre d'un état de vétusté important, rendant sa réhabilitation impossible. La construction d'un nouvel établissement est jugée plus avantageuse pour la collectivité.

M. PALAIN présente un visuel du projet lors d'un diaporama : il décrit l'école comme suit :

- L'école comptera 8 classes (5 dans l'ancien établissement)
- Une cour Oasis, accessible aux riverains en cas de fortes chaleurs.
- Une salle polyvalente est également prévue, permettant d'accueillir des associations en dehors des horaires scolaires.
- L'isolation et la luminosité dans les classes.

Une visite du chantier a eu lieu en présence de Madame La Maire, de M. ADJROUD et de M. JOUENNE, adjoint à la Maire en charge de l'éducation afin de faire le point sur l'avancement du projet et de présenter les prototypes des façades.

Le bâtiment a été pensé pour recevoir le public hors temps scolaire de manière sécurisée, avec l'accès de l'oasis et de la salle polyvalente pour des associations ou d'autres événements.

- Que va devenir l'ancienne école Jean Jaurès ?
 - La municipalité précise qu'aucun projet n'est d'actualité. Le bâtiment est en très mauvais état, c'est la raison pour laquelle on ne reconstruit pas sur cette bâtisse.
- Comment sera sécurisé ce bâtiment qui sera abandonné.
 - M.ADJROUD rassure les habitants du quartier pavillonnaire, pas de constructions d'immeubles. Le bâtiment sera surveillé par la Police Municipale pour éviter qu'il ne soit squatté.
- L'école sera ouverte à quelle période ?
 - M.PALAIN précise qu'il y a deux phases, en mars, la livraison de l'école, et jusqu'à mai, la requalification de la voirie.
L'école ouvrira ses portes pour septembre 2025

4. Point sur le réaménagement rue Gabriel Péri

M. PALAIN présente le projet de végétalisation et d'apaisement de la circulation sur la rue Gabriel Péri, avec l'objectif d'améliorer la qualité de vie.

La présentation est illustrée par un plan projeté sur diaporama en 3 phases. Ce qui reflète l'avancement des travaux :

- **Première phase (juin 2024 - novembre 2024) :**

Le 10 juin, installation du chantier. Tronçon Ouest de la rue Gabriel Péri jusqu'à novembre 2024. La municipalité souhaite finaliser le côté droit (côté commerçants) pour la période de Noël. Les travaux ont bien avancé et permettront d'avoir de beaux espaces pour en faire profiter les Chatillonnais lors des fêtes.

- **Deuxième phase (novembre 2024 - mars 2025) :**

Réaménagement du tronçon Est avec la conservation du stationnement des voitures en alignement les unes derrière les autres. (Dépose minute 15 min).

- **Troisième phase (mars 2025 - juin 2025) : Partie Nord.**

En bas de la rue Gabriel Péri, à l'angle, face à l'Igloo, la mairie est en négociation pour racheter un terrain appartenant à Hauts-de-Seine Habitat (le bailleur social), afin d'y aménager un petit square, un espace végétalisé.

M. PALAIN ajoute que le chantier est particulièrement propre, avec aucun débris laissé traîner. Il souligne également l'écoute attentive de l'entreprise qui réalise les travaux.

Dans le cadre du Plan Global de Déplacement et de la volonté de la municipalité d'apaiser la circulation, il est prévu que progressivement toutes les rues du centre-ville soient limitées à 20 km/h. Les voies communales seront quant à elles limitées à 30 km/h, et les voies départementales à 50 km/h.

M. PALAIN informe également que le bus 194 reprendra son itinéraire habituel dans le sens de la descente. Il passera par l'avenue de Verdun, puis par la rue Jean-Pierre Timbaud, desservant ainsi la maison des seniors.

Concernant la rue Jean-Pierre Timbaud, il est précisé qu'il n'y aura plus de stands sur cette rue ; ils devront désormais s'aligner sur la place du marché.

M. ADJROUD rappelle que l'objectif principal de ce réaménagement est de réduire considérablement la vitesse sur cet axe, non seulement pour les voitures, mais aussi pour les bus. Par ailleurs, il est prévu de végétaliser plusieurs mètres carrés d'espaces verts afin de redonner de la verdure au cœur de ville.

Il faut également rappeler qu'il y a eu des évolutions dans ce réaménagement, lequel a été modifié en fonction de la faisabilité des travaux.

Un membre du public s'interroge : "Y a-t-il eu des problèmes rencontrés sur le chantier après la découverte de rails sous la chaussée ?".

M. PALAIN explique qu'ils ont effectivement trouvé des rails d'un ancien tramway qui empruntait cet axe. Cette découverte a permis de récupérer des pavés qui ont été réutilisés dans le cadre des travaux.

Une autre question du public porte sur la praticabilité des pavés pour les usagers de deux roues : "Les pavés ne sont-ils pas problématiques pour eux ?".

M. PFEIFFEROVA répond que des pavés neufs ont été installés sur la voirie, apportant une meilleure sécurité et un meilleur confort.

Une dame du public intervient ensuite pour féliciter la qualité du balisage piéton, soulignant que celui-ci est bien adapté aux chantiers et assure un confort certain pour les piétons.

Une autre personne dans l'assistance tient à saluer le travail remarquable du paveur ainsi que celui de son apprenti.

5. Agenda des évènements de la ville

Septembre :

- 18 septembre : BabySit'Dating (mise en relation entre parents et jeunes).
- 21-22 septembre : Journée du Patrimoine et inauguration de l'espace Robert Badinter (Maison Blanche).
- 28 septembre : Brocante d'automne et Forum de la Sécurité.
- A partir du 30 septembre : semaine Bleue (évènement intergénérationnel)

Octobre :

- 5 octobre : Fête des Saveurs
 - 11 au 15 octobre : Festival des musiques du monde
 - 13 octobre : Foulée Châtillonnaise (Octobre Rose)
 - 22 octobre : Commémoration les fusillés de Chateaubriant
- 31 octobre : Halloween.
- 31 octobre : Don du sang (sur inscription).

Novembre :

- 9 novembre : Commémorations mort du général de Gaulle
- 11 novembre : Commémorations de la Victoire et de la Paix et hommage à tous les morts de la France
- 16 au 17 novembre : Festival We Game

- Décembre :

- 01 décembre : Loto du Téléthon

M. Monchy fournit toutes les informations relatives aux modalités d'inscription ainsi qu'aux parcours disponibles sur le site de la ville, à la rubrique "Les Foulées Chatillonnaises". Vous pouvez également vous adresser directement au service de l'OMEPS pour plus de précisions.

Par ailleurs, il est possible de devenir bénévole pour l'événement. Différentes missions sont proposées : accueil des coureurs, gestion des ravitaillements, ou rôle de signaleur pour réguler la circulation (le permis de conduire est requis pour cette tâche). Vous pouvez également contribuer en amont de l'événement en participant à la distribution de flyers afin d'informer les habitants des zones concernées.

Cet événement solidaire a pour but de reverser l'intégralité des frais d'inscription à l'Institut Curie pour soutenir la recherche contre le cancer. La municipalité et l'OMEPS sont fiers de s'associer à cette initiative, qui fait de la ville l'une des plus mobilisées pour cette cause.

6. Temps d'échanges avec les conseillers

- Y aura-t-il plus d'illuminations dans nos rues pendant la période de Noël ?
 - Réponse de la municipalité : Les rues seront décorées de la même manière que l'année précédente. Cela consomme énormément d'énergie, la commune privilégie les grands axes les plus visibles. Un arbre de Noël illuminé a été installé à l'aérospatiale l'année dernière.
- Êtes-vous impactés par les moustiques tigres ? Peut-on envisager une sensibilisation générale ? Une réflexion autour d'une étude à grande échelle sur les moyens de lutte contre les moustiques tigres pourrait-elle être envisagée ?
 - Réponse de la municipalité :
 - Un plan d'action a été détaillé dans le journal du mois de mai, avec l'organisation d'une réunion publique en collaboration avec l'ARS (Agence Régionale de Santé). Malheureusement, cette réunion, bien qu'annoncée, n'a pas attiré de participants.
 - La municipalité s'efforce de former les agents travaillant dans les espaces publics, notamment les écoles, parcs et jardins, afin qu'ils adoptent les bons gestes. Parmi les recommandations, on souligne l'importance de vérifier et d'éliminer l'eau stagnante, notamment sur les toitures et dans les gouttières.
 - Une campagne de démoustication a été réalisée suite à un cas signalé. Toutefois, l'ARS n'intervient que s'il existe un risque lié à une maladie tropicale. Leur intervention se limite au périmètre où le cas a été identifié, ce qui s'avère souvent inefficace à grande échelle.
 - Il est essentiel de s'informer à travers les canaux de communication de la ville, mais la communication sera améliorée, par exemple avec la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.
 - En ce qui concerne les boîtes à pièges, M. ADJROUD précise que le retour de l'ARS sur ces dispositifs est mitigé : ils les jugent coûteux et peu efficaces. En réalité, la lutte contre les moustiques repose aussi sur une mobilisation individuelle et un comportement civique : chacun doit adopter les bonnes pratiques et les bons gestes pour limiter l'impact de ce fléau.
 - Il faut également être réaliste : ce phénomène est directement lié au réchauffement climatique. Les moustiques, autrefois présents uniquement dans le sud de la France, remontent maintenant rapidement vers le nord, rendant leur éradication très complexe. C'est désormais une question de santé publique.

7. Temps d'échanges avec le public

- Pour les vélos rue Gabriel Péri, comment peut-on circuler devant la médiathèque pour aller à carrefour ?
- Réponse de la municipalité : Il est compliqué d'aménager un passage pour les vélos du côté de la médiathèque puisque la rue est étroite pour les voitures et le chantier ne fait qu'évoluer en fonction des tronçons en travaux. Il est donc recommandé de poser pied à terre dans cette zone.

Un résident de la rue des Fauvettes a signalé une coupure de courant affectant uniquement son pavillon. Selon ses déclarations, il a contacté le service d'ENEDIS. Il a également indiqué que des squatteurs s'amuseraient à retirer les fusibles des boîtiers extérieurs EDF, ce qui pourrait expliquer la coupure.

Il est recommandé d'informer rapidement la municipalité en cas de manipulation ou de dégradation des boîtiers EDF ou des boîtiers télécom. ENEDIS doit être contacté immédiatement pour intervenir et sécuriser les boîtiers concernés, leur intervention étant rapide dans ce genre de situation.

- Qui intervient en cas de section les frelons asiatiques ?
- Réponse de la municipalité : En ce qui concerne les frelons asiatiques, c'est la municipalité qui intervient dans l'espace public. Pour signaler leur présence, il suffit d'utiliser l'application de la ville. Sur les espaces privés, il faut faire appel à un prestataire privé.
- Lors des portes ouvertes des serres municipales, un agent a mentionné que les chauves-souris pouvaient contribuer à limiter la prolifération des moustiques. Est-il prévu de mettre des nids à chauves-souris ?
- Réponse de la municipalité : Leur installation est complexe, car ces animaux ne fréquentent pas les zones pavillonnaires, préférant les zones industrielles. La municipalité prévoit cependant, dans le cadre d'une campagne qui débutera en février 2025, d'installer des nichoirs à mésanges. Ces oiseaux sont efficaces contre les moustiques, mais également contre les chenilles processionnaires.

Date du prochain conseil : Jeudi 30 janvier à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h37.

Adjoint à la Maire

Co-présidente

M.ADJROUD Lounes

Mme BONNIER Sophie.